



L'Ascension

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 9 NOVEMBRE 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu et heure ordinaires des délibérations, le lundi 9 novembre 2020, à 19 h 30, à la salle du conseil du 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension.

Sont présents à cette séance, chacune de ces personnes s'étant identifiée individuellement et formant le quorum requis :

Luc St-Denis	Maire
Patrick Brassard	Conseiller poste no 1
Poste vacant	Conseiller poste no 2
Danièle Tremblay	Conseillère poste no 3
Jacques Allard	Conseiller poste no 4
Linda Robert	Conseillère poste no 5
Serge Sirard	Conseiller poste no 6

Était aussi présent à cette séance, la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Jacynthe Toupin.

Cette séance est tenue à huis clos, comme autorisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en lien avec la COVID-19.

2020-11-229

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. GESTION ADMINISTRATIVE

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2020
- 1.3 Avis concernant la date pour la tenue de l'élection partielle pour le poste de conseiller #2
- 1.4 Approbation et autorisation de paiement des comptes et dépôt des rapports des dépenses du mois d'octobre 2020 et des autorisations de dépenses et de paiement des factures afférentes
- 1.5 Modification à la résolution 2020-09-190 concernant l'acquisition de l'église de L'Ascension
- 1.6 Vente de la propriété du 308, Montée de la Mer Bleue (matricule 9959 02 7515)
- 1.7 Offre d'achat – matricule 0356 58 1658
- 1.8 Dépôt des états comparatifs au 31 octobre 2020

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1. Adhésion à l'entente intermunicipale relative aux services d'urgence en milieu isolé (SUMI)

3. TRANSPORT ROUTIER ET TRAVAUX PUBLICS

- 3.1. Attestation de travaux – Programme d'aide à la voirie locale volet Projet particulier d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
- 3.2. Adoption de la programmation préliminaire 2021 du service d'ingénierie de la MRC d'Antoine-labelle et nombre d'heures réservé
- 3.3. Mandats divers à la firme d'ingénierie *Équipe Laurence*
- 3.4. Support administratif TECQ 2019-2023 – mandat à une firme d'ingénierie
- 3.5. Fin d'emploi préposée aux espaces verts et à l'écocentre
- 3.6. Dépôt de la programmation partielle #1 – TECQ 2019-2023
- 3.7. Demande au ministère des Transports du Québec – réfection du pont du chemin de la Maison-de-Pierre

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

4. HYGIÈNE DU MILIEU

- 4.1. Adoption du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2019
- 4.2. Demande de dispense auprès de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation – tri des matières recyclables



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 9 NOVEMBRE 2020**

5. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 5.1. Adhésion au projet de marketing territorial de la MRC d'Antoine-Labelle
- 5.2. Autorisation aux procureurs de la cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle à signer et autoriser les constats d'infraction en vertu de la réglementation sur les systèmes d'alarme émis pour et au nom de la municipalité de L'Ascension
- 5.3. Prolongation d'embauche de l'aide à l'urbanisme
- 5.4. Dépôt des demandes d'harmonisation – chantier de coupe forestière lac Lynch

6. LOISIRS ET CULTURE

- 6.1. Demande de subvention au Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA)

7. DIVERS

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉ

2020-11-230

1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2020

Les membres du conseil en ayant pris connaissance, il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2020.

ADOPTÉE

1.3 AVIS CONCERNANT LA DATE POUR LA TENUE DE L'ÉLECTION PARTIELLE POUR LE POSTE DE CONSEILLER #2

Avis est donné par la présidente d'élection que suite à sa demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec (MAMH), l'élection prévue le 4 janvier 2021 est reportée à une date ultérieure, laquelle sera fixée suite à la réception d'une communication officielle provenant du MAMH.

ADOPTÉE

2020-11-231

1.4 APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES ET DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES DU MOIS D'OCTOBRE 2020 ET DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES ET DE PAIEMENT DES FACTURES AFFÉRENTES

Il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité d'approuver les registres généraux des chèques et paiements par Accès D suivants et d'en autoriser le paiement :

- Le montant des paies brut pour le mois d'octobre est de 66 906,28 \$;
- Le registre des paiements par Accès D de L2000112 à L2000120, pour un total de 32 351,45 \$;



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 9 NOVEMBRE 2020

- Le registre des paiements par chèques de C2000356 à C2000373, pour un total de 85 098,48 \$;
- Le montant des paiements directs de P2000180 à P2000214 et V0000005 pour un total de 77 179,65 \$.

Il est, de plus, résolu d'approuver le rapport des dépenses du mois d'octobre 2020 tel que présenté. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît les rapports découlant de l'article 5 du règlement 2008-420.

ADOPTÉE

2020-11-232

1.5 MODIFICATION À LA RÉSOLUTION 2020-09-190 CONCERNANT L'ACQUISITION DE L'ÉGLISE DE L'ASCENSION

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 2020-09-190, la municipalité de L'Ascension avait informé la Fabrique de la Paroisse Notre-Dame-de-la-Rouge de son intérêt d'acquérir l'église de L'Ascension sous certaines conditions ;

CONSIDÉRANT QUE ladite Fabrique est intéressée par l'offre de la municipalité, mais que la condition #3 inscrite à la résolution 2020-09-190 est problématique ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Sirard et résolu à l'unanimité de modifier la résolution 2020-09-190 en y supprimant le point 3 et d'en aviser la Fabrique de la Paroisse Notre-Dame-de-la-Rouge.

ADOPTÉE

2020-11-233

1.6 VENTE DE LA PROPRIÉTÉ DU 308, MONTÉE DE LA MER BLEUE (MATRICULE 9959 02 7515)

CONSIDÉRANT QUE la propriété du 308, Montée de la mer bleue, a fait l'objet d'une vente par mise à l'enchère par la municipalité ;

CONSIDÉRANT qu'au plus tard le 27 octobre 2020, à 15 h 00, 8 offres avaient été reçues pour l'acquisition de cette propriété, soit :

Numéro de l'offre	Nom de l'offrant	Montant offert
#1	Gérald Grenier	3 627 \$
#6	José Lachaine	4 450 \$
#5	Jason Filion	5 000 \$
#3	Diane Bois	5 102 \$
#2	Monika Gnugesser / Ingo Gnugesser	5 900 \$
#8	Patrice Lorrain-Chenu	6 901 \$
#7	Irène Guérin	6 975 \$
#4	Cédric Vezaine	10 003 \$

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire vendre cette propriété au plus offrant ;



L'Ascension

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 9 NOVEMBRE 2020

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Sirard et résolu à l'unanimité de vendre la propriété du 308, Montée de la Mer bleue (matricule 9959 02 7515) à Monsieur Cédric Vezaine, et ce aux conditions suivantes :

- Le prix de vente est fixé à 10 003 \$;
- La vente est faite sans garantie légale, aux risques et périls de l'acquéreur ;
- Tous les frais relatifs à l'acquisition de la propriété seront à la charge de l'acquéreur.

Il est, de plus, résolu d'autoriser le maire, Monsieur Luc St-Denis, et la directrice générale, Madame Jacynthe Toupin, à signer l'acte notarié et tous les documents nécessaires à la vente de cette propriété, pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

2020-11-234

1.7 OFFRE D'ACHAT – MATRICULE 0356 58 1658

CONSIDÉRANT les projets de la municipalité pour le garage situé au 59, rue Principale est (matricule 0356 49 4198) ;

CONSIDÉRANT QUE le terrain adjacent à ce garage est à vendre ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Sirard et résolu à l'unanimité :

1. D'offrir un montant de 12 000 \$ au propriétaire du terrain désigné comme le lot 26-A-P du rang 3, canton de Lynch (matricule 0356 58 1658) ;
2. D'autoriser le maire, Monsieur Luc St-Denis, à contacter ledit propriétaire pour et au nom de la municipalité afin de lui présenter l'offre d'achat.

ADOPTÉE

2020-11-235

1.8 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS AU 31 OCTOBRE 2020

Il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les états comparatifs des revenus et dépenses au 31 octobre 2020.

ADOPTÉE

2020-11-236

2.1 ADHÉSION À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AUX SERVICES D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ (SUMI)

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 2020-09-193, la municipalité de L'Ascension indiquait vouloir adhérer à l'entente intermunicipale relative aux services d'urgence en milieu isolé sous certaines conditions ;



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 9 NOVEMBRE 2020

CONSIDÉRANT qu'une de ces conditions était que la municipalité de L'Ascension soit nommée comme une cinquième équipe SUMI alors que l'entente initiale en prévoyait 4 ;

abrogée par résolution
2021-02-024 adoptée le 8
février 2021

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution MRC-CC-13876-10-20, la MRC d'Antoine-Labelle refuse cette condition et réitère son intention de procéder à la signature d'une entente qui prévoit 4 équipes SUMI ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de L'Ascension est libre d'adhérer ou non à l'entente initialement présentée ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de L'Ascension désire couvrir adéquatement son territoire au niveau des sauvetages d'urgence ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité :

1. D'adhérer à l'Entente de sauvetage en milieu isolé telle qu'initialement présentée et prévoyant 4 équipes SUMI sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle ;
2. D'autoriser le maire, Monsieur Luc St-Denis, ainsi que la directrice générale, Madame Jacynthe Toupin, à signer pour et au nom de la municipalité de L'Ascension ladite entente.

ADOPTÉE

2020-11-237

3.1 ATTESTATION DE TRAVAUX – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJET PARTICULIER D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE)

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Ascension a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes a été dûment rempli;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible à ce programme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité du conseil d'approuver les dépenses d'un montant de 28 902,78\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, pour le programme PPA-CE.

ADOPTÉE

2020-11-238

3.2 ADOPTION DE LA PROGRAMMATION PRÉLIMINAIRE 2021 DU SERVICE D'INGÉNIERIE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE ET NOMBRE D'HEURES RÉSERVÉ

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Ascension est partenaire de l'entente



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 9 NOVEMBRE 2020

relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU l'adoption du guide de gestion des priorités du service d'ingénierie régional de la MRC d'Antoine-Labelle par le conseil de la MRC le 28 août 2018 (MRC-CC-12993-08-18);

ATTENDU que ledit guide prévoit la transmission des demandes de services par municipalité au plus tard le 31 août pour planification de l'année à venir ;

ATTENDU la transmission par la municipalité de L'Ascension de sa demande de service d'ingénierie pour l'année 2021 ;

ATTENDU la programmation préliminaire préparée par le service d'ingénierie de la MRC d'Antoine-Labelle basée sur les demandes de service complétées par les municipalités et Ville signataires de l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC d'Antoine-Labelle ;

ATTENDU QUE ladite programmation préliminaire prévoit 320 heures pour la municipalité de L'Ascension ;

ATTENDU QUE le service d'ingénierie de la MRC d'Antoine-Labelle déposera la programmation finale au conseil de la MRC de novembre tel que défini à l'article 6 de l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC d'Antoine-Labelle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité :

1. D'approuver la programmation préliminaire telle que présentée ;
2. De réserver au total 320 heures au service d'ingénierie de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'année 2021.

ADOPTÉE

2020-11-239

3.3 MANDATS DIVERS À LA FIRME D'INGÉNIERIE ÉQUIPE LAURENCE

Il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité de mandater la firme d'ingénierie *Équipe Laurence* pour les divers mandats suivants :

- Étude opérationnelle de la station de pompage d'égout sanitaire : 5 000\$, plus les taxes applicables ;
- Préparation des plans et devis et gestion de l'appel d'offres pour les travaux d'égout et de voirie 2021 : 18 000\$, plus les taxes applicables;
- Étude de mise à niveau des réseaux d'égout pluvial : 15 595\$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 9 NOVEMBRE 2020

2020-11-240

3.4 SUPPORT ADMINISTRATIF TECQ 2019-2023 – MANDAT À UNE FIRME D'INGÉNIERIE

Il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité de mandater la firme *Équipe Laurence* pour le support administratif relativement à la TECQ 2019-2023, et ce selon les taux horaires suivants :

- Ingénieur senior : 140\$/h
- Ingénieur : 105-115 \$/h
- Ingénieur junior : 85 \$/h
- Stagiaire en ingénierie : 75-85 \$/h
- Biologiste : 100 \$/h
- Technicien senior ou spécialiste : 105-120 \$/h
- Technicien et dessinateur : 65-95 \$/h
- Technicienne senior en administration : 70 \$/h
- Adjointe administrative : 50 \$/h
- Kilométrage : 0.57 \$/km

ADOPTÉE

2020-11-241

3.5 FIN D'EMPLOI DE LA PRÉPOSÉE AUX ESPACES VERTS ET À L'ÉCOCENTRE

Il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité de ratifier la date de fin d'emploi de madame Florence Côté-Caron, préposée aux espaces verts et à l'écocentre, et ce au 23 octobre 2020.

ADOPTÉE

2020-11-242

3.6 DÉPÔT DE LA PROGRAMMATION PARTIELLE #1 – TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité que :

1. La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
2. La Municipalité de L'Ascension s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada, le gouvernement du Québec, de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 9 NOVEMBRE 2020

- investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;
3. La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation des travaux version n°1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;
 4. La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;
 5. La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;
 6. La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coût des travaux admissibles.

ADOPTÉ

2020-11-243

**3.7 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC –
RÉFECTION DU PONT DU CHEMIN DE LA MAISON-DE-PIERRE**

CONSIDÉRANT QU'au cours de l'été 2020, le tonnage autorisé sur le pont du chemin de la Maison-de-Pierre a été abaissé en considération des réparations qui doivent y être effectuées;

CONSIDÉRANT QUE l'entretien et la réparation de la structure de ce pont sont la responsabilité du ministère des Transports du Québec ;

CONSIDÉRANT l'immense potentiel forestier que recèle le territoire desservi par ce pont ;

CONSIDÉRANT QUE des coupes forestières se font actuellement dans ce secteur ;

CONSIDÉRANT QUE de nombreux autres travaux forestiers sont à prévoir dans ce secteur dans les années futures ;

CONSIDÉRANT la grande importance que revêt l'industrie forestière pour la municipalité de L'Ascension et l'ensemble de la MRC d'Antoine-Labelle ;

CONSIDÉRANT QUE les compagnies travaillant actuellement dans le secteur desservi par ce pont doivent faire un détour quotidien de plusieurs dizaines de kilomètres, conséquemment au tonnage autorisé qui a été diminué ;

CONSIDÉRANT l'augmentation des coûts du transport forestier engendré par cette déviation, qui pourrait avoir un impact majeur sur de nombreux acteurs économiques de la MRC ;

CONSIDÉRANT également que cette déviation est beaucoup moins sécuritaire pour les camionneurs et tous les autres usagers de la route que le chemin utilisé avant la diminution du tonnage sur le pont du chemin de la



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 9 NOVEMBRE 2020

Maison-de-Pierre ;

CONSIDÉRANT QU'il est impératif et urgent que le ministère des Transports du Québec prenne ses responsabilités vis-à-vis de ce pont et procède aux réparations nécessaires afin de rétablir le tonnage d'origine ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Sirard et résolu à l'unanimité :

1. Que la municipalité demande au ministère des Transports du Québec de procéder à la réfection du pont du chemin de la Maison-de-Pierre dans les plus brefs délais, et ce afin de rétablir le tonnage d'origine et permettre à nouveau la circulation du transport forestier ;
2. Que la présente résolution soit adressée à Monsieur Claude Thibeault, directeur général de la Direction régionale Laurentides-Lanaudière du ministère des Transports du Québec ;
3. De transmettre pour appui la présente résolution à la députée provinciale, Madame Chantale Jeannotte, ainsi qu'à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉ

2020-11-244

4.1 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2019

Il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable pour l'année 2019.

ADOPTÉ

2020-11-245

4.2 DEMANDE DE DISPENSE AUPRÈS DE LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION – TRI DES MATIÈRES RECYCLABLES

CONSIDÉRANT les articles 573.3.1 de la Loi sur les cités et villes et 938.1 du Code municipal donnant notamment au ministre le pouvoir d'autoriser une municipalité à octroyer un contrat sans demander de soumission ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de L'Ascension est membre de Tricentris et, à ce titre, lui confie le tri des matières recyclables provenant de son territoire ;

CONSIDÉRANT que l'actuel contrat entre la municipalité et Tricentris vient à échéance le 14 avril 2022 ;

CONSIDÉRANT les pourvois en contrôle judiciaire et demandes de jugement déclaratoire visant à déclarer nuls les contrats entre Tricentris et la Ville de Laval et la MRC Vaudreuil-Soulanges ;

CONSIDÉRANT le jugement de première instance déclarant que ces contrats ont été conclus illégalement, mais autorisant leur maintien en vigueur jusqu'à leur terme ;

CONSIDÉRANT que la procédure d'appel de ce jugement est en cours, mais



L'Ascension

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 9 NOVEMBRE 2020

viendra vraisemblablement à terme après l'expiration du contrat actuel ;

CONSIDÉRANT le projet de loi no 65 déposé le 24 septembre 2020 par le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective ;

CONSIDÉRANT que selon l'échéancier prévu par le ministre, la modernisation de la collecte sélective entrerait en vigueur en décembre 2021;

CONSIDÉRANT les conditions de marché actuelles des centres de tri et les délais requis pour procéder aux appels d'offres pour le tri des matières recyclables et pour la collecte et le transport de celles-ci vers le centre de tri ainsi désigné ;

CONSIDÉRANT le projet d'entente présenté par Tricentris couvrant la période du 14 avril 2022 au 31 décembre 2024 d'une valeur approximative de 19 280 \$;

CONSIDÉRANT que, dans les conditions actuelles, il est dans l'intérêt de la municipalité de conclure un contrat sans demande de soumission avec Tricentris ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité que la municipalité de L'Ascension transmette à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation une demande de dispense pour la conclusion d'un contrat de tri et conditionnement des matières recyclables avec Tricentris pour la période du 14 avril 2022 au 31 décembre 2024.

ADOPTÉ

2020-11-246

5.1 ADHÉSION AU PROJET DE MARKETING TERRITORIAL DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

ATTENDU QUE le 25 juin 2019, le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle accordait 100 000 \$ de l'enveloppe de dévitalisation 2019-2020 de la MRC d'Antoine-Labelle du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) à la phase 1 du projet de marketing territorial visant à doter le territoire d'une stratégie d'attractivité (résolution MRC-CC-13341-06-19) ;

ATTENDU QU'un mandat a été accordé à la firme Visage Régionaux pour la réalisation d'une image de marque et d'une stratégie de communication selon l'offre de service soumise, et ce pour le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle ;

ATTENDU QUE, le 26 mai 2020, le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle a accepté le rapport d'étape présentant les travaux réalisés quant à l'image de marque développée par Visages Régionaux (résolution MRC-CC-13731-05-20) ;

ATTENDU QUE, le 26 mai 2020, le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle mandatait la direction générale de la MRC à poursuivre la démarche pour la réalisation des travaux prévus au maintien de la démarche (résolution MRC-CC-13731-05-20) ;

ATTENDU QUE les élus et la direction générale de la municipalité de



L'Ascension

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 9 NOVEMBRE 2020

L'Ascension ont pu assister aux présentations sur l'avancement projet de marketing territorial les 16, 17 et 29 septembre et 21 octobre 2020 ;

ATTENDU QUE la démarche de marketing territorial présentée par Visages Régionaux propose un forfait *municipalité* qui prévoit le déploiement de la campagne et des outils dans l'ensemble des municipalités désirant y participer ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de la proposition et qu'il souhaite adhérer à la démarche afin d'intégrer les outils dans la municipalité de L'Ascension ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité :

1. D'adhérer au forfait *municipalité* dans le cadre du projet de marketing territorial entrepris par la MRC d'Antoine-Labelle et de verser la somme de 3 000 \$ à la firme Visages Régionaux pour le déploiement des outils pour (*la municipalité ou ville*). Ce montant sera prévu au budget 2021.
2. D'autoriser le maire, Monsieur Luc St-Denis ainsi que la directrice générale, Madame Jacynthe Toupin, à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document nécessaire à la conclusion de ce contrat de service avec *Visages régionaux*.

ADOPTÉ

2020-11-247

5.2 AUTORISATION AUX PROCUREURS DE LA COUR MUNICIPALE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE À SIGNER ET AUTORISER LES CONSTATS D'INFRACTION EN VERTU DE LA RÉGLEMENTATION SUR LES SYSTÈMES D'ALARME ÉMIS POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION

ATTENDU QUE le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle, par sa résolution MRC-CC-13844-09-20, a mandaté la firme *Dunton Rainville, avocats*, pour agir à titre de procureurs de la MRC devant la Cour municipale pour une période se terminant le 31 décembre 2021 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser Me Pierre-Alexandre Brière, Me Marie-Claire Côté et Me David Couturier de la firme *Dunton Rainville, avocats*, à signer et autoriser les constats d'infraction émis pour et au nom de la municipalité de L'Ascension en vertu de la réglementation sur les systèmes d'alarme de ladite municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité que le conseil autorise Me Pierre-Alexandre Brière, Me Marie-Claire Côté et Me David Couturier de la firme *Dunton Rainville, avocats*, à signer et autoriser les constats d'infraction émis relativement à la réglementation sur les systèmes d'alarme pour et au nom de la municipalité de L'Ascension faisant partie de la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉ



L'Ascension

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 9 NOVEMBRE 2020

2020-11-248

5.3 PROLONGATION D'EMBAUCHE DE L'AIDE EN URBANISME

CONSIDÉRANT QUE l'embauche de l'aide en urbanisme était initialement prévue pour une période maximale de 24 semaines ;

CONSIDÉRANT QUE l'inspectrice en bâtiments et en environnement est toujours absente, et ce pour une durée indéterminée ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'avoir une personne attitrée à l'urbanisme afin de répondre aux citoyens et transmettre les demandes de permis à la firme *Urba+ consultants* ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité de prolonger la période d'embauche de l'aide en urbanisme jusqu'au 31 mars 2021, et ce selon les conditions énumérées à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉ

2020-11-249

5.4 DÉPÔT DES DEMANDES D'HARMONISATION – CHANTIER DE COUPE FORESTIÈRE LAC LYNCH

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a été avisée que des travaux forestiers dans le secteur du lac Lynch se planifiait dans un horizon court/moyen terme;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse de la carte des travaux prévus, plusieurs inquiétudes ont été soulevées ;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre avec les différents acteurs impliqués dans ces travaux forestiers se tiendra le 12 novembre prochain ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire consigner par écrit leurs constats vis-à-vis ces travaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité d'informer tous les acteurs impliqués dans les coupes forestières qui sont prévues dans le secteur du lac Lynch des inquiétudes du conseil municipal vis-à-vis de ce projet, soit :

- Prélèvements forestiers prévus dans une bande de 300 mètres du lac Lynch, dans le bassin versant immédiat du lac Lynch, dans une zone habitée, à proximité des résidences et dans une zone à potentiel acéricole ;
- Utilisation du chemin du lac Lynch direction village et du chemin du Tour-du-lac Lynch sud pour sortir le bois ;
- Ouverture de 7 chemins forestiers directement sur nos chemins municipaux.

ADOPTÉ

2020-11-250

6.1 DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE À NIVEAU ET À L'AMÉLIORATION DES SENTIERS ET DES SITES DE PRATIQUE D'ACTIVITÉ DE PLEIN AIR (PSSPA)

CONSIDÉRANT QUE le sentier pédestre du parc de la Source est une attraction importante de la municipalité ;



L'Ascension

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 9 NOVEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QU'il est important d'en assurer la pérennité ;

CONSIDÉRANT QUE le *programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activité de plein air (PSSPA)* offre un soutien financier intéressant ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité :

1. Que la municipalité de L'Ascension autorise la présentation du projet de réfection et mise à niveau des sentiers pédestres du parc de la Source et interprétation du milieu au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du *Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air*;
2. Que soit confirmé l'engagement de la municipalité de L'Ascension à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;
3. Que la municipalité de L'Ascension désigne monsieur Christian Pilon, chargé de projets, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉ

DIVERS

Aucun point

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance se tenant à huis clos, aucune question n'est posée.

2020-11-251

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20 h 10.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Je, soussignée Jacynthe Toupin, directrice générale et secrétaire- trésorière de la municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Jacynthe Toupin
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Séance ordinaire du 9 novembre 2020

6693



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 9 NOVEMBRE 2020

Luc St-Denis, maire

Jacynthe Toupin
DG

Je, soussigné, Luc St-Denis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

Luc St-Denis
Maire